

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

## PRUNELLI DI FIUMORBU

## SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-quatre novembre deux mille dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 17/11/2017

**Etaient présents :** Pierre SIMEON de BUOCHBERG ; Jean ROSSINI ; Ange-Marie MONDOLONI ; René DOMINICI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Régine RIBES RUSAFI ; Aline RUGGERI ; Stéphanie IACOMETTI ; Christian PAOLI ; André ROCCHI ; Jean-François OTTOMANI ; Sandra CARIA ; Sandrine CHIODI.

**Etaient absents :** Alain ANGELI ; Maguy ROCCHI ; Jean-Philippe MARTINETTI ; Dominique VILLARD-ANGELI ; Gilbert LENZOTTI ; Céline GHILINI-SUSINI ; François SANTONI.

**Etaient représentés :** Alain ANGELI était représenté par Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Dominique VILLARD ANGELI était représentée par André ROCCHI ; Maguy ROCCHI était représentée par Stéphanie IACOMETTI.

**Secrétaire de séance :** Jean-François OTTOMANI.

Nombre de  
conseillers

En exercice : 20  
Présents : 13  
Votants : 16  
Absents : 07  
dont représentés : 3

\*\*\*\*\*

DEL241117-14

**OBJET : BAIL SESSAD**

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une étude estimative des travaux de réhabilitation de l'ancienne école communale de Prunelli di Fium'Orbu a été réalisée par le cabinet d'architecte ARCHI-MED en vue d'y installer les nouveaux locaux du SESSAD.

Le 16 mars 2017, le Conseil d'Administration de l'ARSEA (Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte) s'est réuni et a délibéré favorablement sur les accords suivants :

- Financement de la totalité des travaux par la Commune de Prunelli di Fium'Orbu,
- Paiement d'un loyer de 30 000 euros (trente mille euros) annuel par l'ARSEA,
- Durée du loyer de 15 ans (incompressible).

Ce bâtiment est destiné à l'exercice de l'accueil d'enfants handicapés et en difficulté.

Les frais de location de compteurs de distribution d'eau ou d'électricité, les frais d'abonnement téléphonique ainsi que l'entretien du bien sont à la charge de l'ARSEA.

Un projet de bail a été établi par Maître Sylvie MICHELI, notaire à Prunelli-di-Fium'Orbu. (ANNEXE)

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

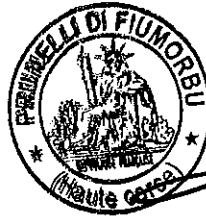
- De donner son accord pour la signature d'un bail pour une durée de 15 ans à compter de la date de signature de ce bail. Sur les parcelles cadastrées 88, 89 et 90, sur la base d'un loyer annuel équivalent à 30 000 euros (trente mille euros),
- De confier la rédaction des actes à Maître Sylvie MICHELI,
- De donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées,
- Autoriser le Maire à signer le bail et tous documents afférents à cette opération.

Accusé de réception en préfecture  
n° 2002513-20171124-DEL241117-14-  
Déclaration  
Date de télétransmission : 30/11/2017  
Date de réception préfecture : 30/11/2017

**Après en avoir délibéré en conseil municipal il est décidé à l'unanimité :**

- De donner son accord pour la signature d'un bail pour une durée de 15 ans à compter de la date de signature de ce bail. Sur les parcelles cadastrées 88, 89 et 90, sur la base d'un loyer annuel équivalent à 30 000 euros (trente mille euros),
- De confier la rédaction des actes à Maître Sylvie MICHELLI,
- De donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.
- Autoriser le Maire à signer le bail et tous documents afférents à cette opération

**Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.**



**Le Maire,**